

Ne pas mettre les communes devant le fait accompli

Lorsque La Poste a l'intention de fermer des offices postaux, la négociation avec la commune ne doit pas tourner au simple alibi. L'Association des Communes Suisses (ACS) exige de plus que La Poste finance à 100% les solutions des agences.

L'ACS s'est engagée face à La Poste lors d'une audition devant la Commission des transports et des télécommunications du Conseil national pour une prise en compte des communes d'égal à égal et pour davantage de marge de manœuvre lors de l'adaptation de la réglementation d'accessibilité. L'ACS est consciente du fait que La Poste se trouve face à de gros défis dus aux mutations sociales et technologiques. De concert avec le Groupement suisse pour les régions de montagne, elle a donc pris l'année dernière le leadership de la campagne contre l'initiative trompeuse et nuisible «Pro Service Public». Malgré cela, l'ACS est d'avis qu'une action est nécessaire au vu du développement du réseau d'offices postaux et des solutions envisagées, car les communes sont particulièrement concernées.

Une exigence déjà remplie

Une exigence centrale de l'ACS est que les critères d'accessibilité soient vérifiés et qu'il puisse être accordé plus de poids

aux spécificités régionales. La commission a déjà accepté cette exigence et va un pas plus loin. Avec 20 voix contre 2 et 2 abstentions, elle a décidé d'une motion visant à ancrer désormais à 20 minutes l'accessibilité des prestations postales et le trafic des paiements au niveau régional. Du point de vue de l'ACS, d'autres critères spécifiques devront ensuite être pris en considération selon les régions, par exemple des facteurs topographiques, les connexions en transports publics et l'évolution démographique resp. la part des personnes âgées dans la population.

Se rencontrer d'égal à égal

Ce qui préoccupe le plus les communes est la procédure de fermeture en elle-même. Du point de vue de l'ACS, bien des choses ne tournent pas rond dans ce domaine. Cela contribue à une mauvaise ambiance face à La Poste au niveau communal. L'art. 14 al. 6 de la Loi sur La poste prévoit que la Poste consulte les autorités des communes concernées

avant la fermeture ou le transfert d'un point d'accès desservi et essaie de trouver une solution à l'amiable. En pratique cependant, les communes sont posées devant le fait accompli, et les négociations avec La Poste ne sont qu'un simple alibi. Mais il faut que les autorités communales soient impliquées dès le début dans le processus alors que le résultat n'est pas encore déterminé. L'ACS exige donc que La Poste et les communes se rencontrent d'égal à égal.

Du point de vue de l'ACS, la solution agences n'est pas suffisamment réfléchie. Il n'est pas acceptable que la commune doive se charger d'une responsabilité qui devrait revenir à La Poste. Et les solutions de la commune resp. des agences doivent être financées à 100% par La Poste. Par ailleurs, il faudrait au stade actuel prendre la décision de principe de savoir si La Poste doit être forcée d'offrir à l'avenir un certain réseau d'offices postaux exploités en propre. Dans quelques années, cela pourrait être trop tard. *pb*

L'équipe de l'ACS se renforce

Début février, deux nouveaux collaborateurs sont venus renforcer l'équipe du bureau. Andreas Müller est actif pour l'ACS à temps partiel sur la base de mandats dans le domaine politique. Il était auparavant directeur adjoint du Think Tank Avenir Suisse. Le système de milice suisse représentait un point fort de son travail. Lors de précédentes fonctions, ce géographe a travaillé en tant que collaborateur personnel du conseiller fédéral Johann Schneider-Ammann et comme conseiller en communication des conseillers fédéraux Pascal Couchepin et Didier Burkhalter. Ses hobbies sont le jogging et la lecture.

Céline Hoppler est la nouvelle graphiste de la «Commune Suisse». Elle a terminé sa formation de polygraphe en 2012 et a fait ensuite une formation continue de typographe en communication visuelle



Andreas Müller



Céline Hoppler

Photos: Nicole Hametner

en accompagnement. Ses hobbies sont la danse, la cuisine et la lecture. L'équipe du Bureau de l'ACS se réjouit de colla-

borer avec Andreas Müller et Céline Hoppler.

pb